

SYndicat **MI**xte des rivières du **SO**rnin et de ses **A**ffluents 321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU

Tél.: 04.77.60.97.91 www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation :

06/12/2022

Lieu:

Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (9):

Michel LAMARQUE (Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE (Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU (Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.) (Charlieu Belmont Communauté)

Fabrice DEJOUX (Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Pierre AUVOLAT (Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Thierry GIMENEZ (Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Sylviane TERNISIEN (Communauté de Communes Saône Beaujolais) Christian GILGENKRANTZ (Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés:

Guillaume DESCAVE (Charlieu Belmont Communauté) Jérémie LACROIX (Charlieu Belmont Communauté)

Jean FARIZY (Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Christian LAVENIR (Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Hervé CARDON (Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA (Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s):

DECHAVANNE Céline (Directrice – SYMISOA)

1. Approbation du compte-rendu du 7 novembre 2022

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 7 novembre est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions du président prises par délégation

Dans la cadre de la délégation pour les MAPA et les emprunts, le président a attribué plusieurs marchés :

- Décision 2022-05 : signature du contrat de prêt court termes avec le Crédit Mutuel (800 000€, sur 36 mois, taux fixe : 1,3%)
- Décisions 2022-06 et 2022-07 : avenants au marché de travaux 'restauration des berges du Sornin à Pouilly/Charlieu – Entreprise CHAVANY TP – avenant 1 lot 1 (+ 4813.80€HT) – avenant 1 lot 2 (+ 4 994.40€HT)
- Décision 2022-08 : attribution du marché 'dialogue territorial pour définir une stratégie d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique' – Philippe DEVIS (65 450€HT)

3. Ressources humaines

- Convention 2023-2026 avec le CDG42 pour les dossiers retraite CNRACL
 - Le Centre de gestion nous a communiqué un projet de convention afin d'accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour notre collectivité, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi, si nous ne souhaitions pas accepter les nouvelles conditions financières.
 - La solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.
 - De plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.
 - Les tarifs sont les suivants :

La demande de régularisation de services	60€
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec	70€
L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	70€
Le dossier de pension de vieillesse et de réversion	70€
■ La qualification de Comptes Individuels Retraite	70€
Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse	90€
■ Le dossier de retraite invalidité	90€
■ Etablissement des cohortes	
Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carriè	ères (RIS) 45 €

Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation (EIG) 70 €

Des permanences délocalisées dans la collectivité (vacation de 3 heures)

200 €

Des séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (par ½ journée ou journée)

■ La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents

> pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1^{ère} correction :

30 €

> pour les collectivités de plus de 50 agents :

- forfait annuel, de la 1ère correction à la 5ème :

30€

- au-delà de 5 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire 10€

Les délégués adoptent à l'unanimité la convention 2023-2026 à passer avec le CDG42 pour la gestion des dossiers CNRACL.

Convention avec le CDG42 pour la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation

Il est fait obligation pour les administrations, collectivités et établissements publics de mettre en place, conformément à l'article L.135-6 du Code général de la fonction publique et au décret n°2020-256 du 13 mars 2020, un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel , d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Le dispositif est également ouvert aux témoins.

Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 prévoit dans cette perspective les procédures visant à rendre effectif le dispositif de signalement.

A ce titre, la collectivité peut déléguer ce dispositif au Centre de gestion de la Loire dans les conditions prévues à l'article L.452-43 du Code général de la fonction publique.

Une convention encadrant cette délégation est présentée aux délégués.

Les délégués adoptent à l'unanimité la convention à passer avec le CDG42 pour la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation

4. Finances

Décision modificative

Une décision modificative est proposée, portant sur les points suivants :

- Ajustement du montant des amortissements
- Transfert de crédit de compte à compte en section d'investissement

		000000	DEP	ENSES	RECETTES	
N°Cptes	DESIGNATION	BP2022	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	crédits	crédits
	SECTION	DE FONCTIONN	EMENT			
Chap 042	Opérations d'ordre					
777	Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résul.	182 850,84 €				2 960.75
023	Virement à la section d'investissement	167 892.73 €		2 960.75 €		
Will be with	TOT	AL	0.00	2 960.75 €	0.00€	2 960.75
				0.00€		
	SECTIO	N D'INVESTISSE	MENT			
Chap 040	Opérations d'ordre					
139151	Frais d'études	25 889.35 €		2 960.75 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	157 892.73 €				2 960.75
Chap 16	Emprunts et dettes					
1641	Emprunts en euros	14 200 00 €		220.00 €		
Op 1001	ACHAT MATERIEL					
2182	Matériel de transport	49 000.00 €		106.09 €		
2158	Autre install, matériel	29 946.10 €	106.09	€		
Op 1008	TRAVERSEE CHARLIEU					
2031	Frais d'études	88 886.66 €	35 000.00 \$	Ε		
2318	Immobilisations en cours	241 804.38 €		25 000.00 €		
2181	Installations générales	20 000.00 €		10 000.00 €		
Op 1009	FRANCHISSABILITE DES SEUILS					
2031	Frais d'études	23 000.00 €	1 500.00 #	E		
2181	Installations générales	916 000.00 €		1 500.00 €		
Op 1012	RESTAURATION SORNIN POUILLY					
2031	Frais d'étude	57 000100 €	220.00	€		
199-11	TOT	AL	36 826.09	€ 39 786.84 €	0.00€	2 960.75

Les délégués adoptent cette décision modificative à l'unanimité.

- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Le CGCT prévoit la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, sur autorisation du comité syndical, dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent (soit 502 527€).

Afin de ne pas retarder les travaux prévus en 2023 et de remplacer certains matériels défectueux de l'équipe, il est proposé d'autoriser les dépenses suivantes pour un total de 19 000€ :

- 8 000€ concernant l'opération 1001 (achat de matériel) au compte 2158 (tronçonneuse, débroussailleuse, tarière)
- 1 000€ concernant l'opération 1001 (achat de matériel) au compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique)
- 10 000€ concernant l'opération 1006 (restauration de la ripisylve) au compte 2181 (fournitures)

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement de ces dépenses avant le vote du budget.

5. <u>Information sur l'attribution du marché 'Mission de dialogue territorial pour la définition d'une stratégie locale d'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique sur les bassins du Sornin et du Jarnossin'</u>

Une consultation a eu lieu du 4 octobre au 7 novembre 2022. 7 offres ont été remises.

Une 1^{ère} analyse a été réalisée en commission des marchés le 18 novembre :

	Valeur technique de l'offre				Prix des prestations				Prix optior
Prestataire	Références /10	Moyens humains /10	Méthodologie /40	Note Technique /60	Montant offre de base (€HT)	Note sur le prix /40	Note globale de classement/100	Classement	(€HT)
Arcité(Toulouse - 31)	0,00	5.56	18.00	23.56	70 300 00 €	27.23	50.79	7	0,00€
Contrechamp(Lyon - 69)	10.00	8,68	37.00	55.68	57 000.00 €	33.58	89.26	1	7 200,00 €
Philippe Devis(Romans sur Isère - 26)	10.00	8.26	38.00	56.26	65 450.00 €	29.24	85.50	2	0.00 €
Autrement Dit(Lamanon - 13)	10.00	8.24	36.00	54.24	64 000.00 €	29.91	84.14	3	0.00€
Agence Indivisible(Paris - 75)	8.00	9.00	25.00	42.00	89 700.00 €	21.34	63.34	6	7 800.00 €
Voix Croisées(Fay sur Lignon - 43)	10.00	7,21	26.00	43.21	47 850,00 €	40.00	83.21	4	29 562.50 €
SCE(Villeurbanne - 69)	8.00	7.55	25.00	40.55	74 950.00 €	25.54	66.08	5	0.00€

Les 3 candidats les mieux classés ont été reçus en audition le 1^{er} décembre, à l'issue desquelles le classement a été revu de la manière suivante :

- 1- Philippe DEVIS (65 450€HT)
- 2- AUTREMENT DIT (64 000€HT)
- 3- CONTRECHAMP (57 000€HT + option 7 200€HT, soit 64 200€HT)

Planning envisagé : démarrage en janvier (cadrage + réunion de lancement), pour une durée de 2 ans.

6. Avancement des gros chantiers en cours

o <u>1^{ère} tranche de travaux sur le Sornin à Pouilly/Charlieu</u>

Le terrassement est terminé et a été réceptionné. Le génie végétal aura lieu en décembre-janvier. Une visite du chantier est proposée après la réunion.

o <u>Travaux sur le Botoret à Chauffailles.</u>

Les travaux sont presque terminés : opérations préalables à la réception en cours. Le chantier s'est bien déroulé. Un peu de retard pris sur le génie végétal, notamment du fait de retards de livraison des végétaux.

7. Questions diverses:

o Date d'examen du DOB

Le prochain comité syndical est fixé au 19 janvier, avec le DOB comme principal point à l'ordre du jour.

- o Travaux de l'équipe rivière
 - Campagne d'entretien en cours
 - Plantations en janvier-février selon les conditions météo (# 6 000 plants cette année)

o Etude du projet de la Genette à La Clayette

Le SYMISOA a été récemment sollicité par la mairie de La Clayette et la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne pour réexaminer le projet de restauration de la Genette à La Clayette, intégrant l'effacement de l'étang des Tanneries.

Des aménagements ayant été réalisés depuis l'étude de 2019 (construction de la boucherie et de la pharmacie), il serait nécessaire d'actualiser le modèle hydraulique pour savoir ce qu'il reste possible dans ce secteur sans aggraver le risque inondation.

Si la mairie et la Communauté de communes confirment la démarche, l'actualisation de l'étude pourrait se faire début 2023, dans l'objectif d'inscrire un projet au prochain contrat de rivière dès 2024 (sous réserve de la faisabilité technique et financière du projet).

Le prochain comité syndical aura lieu le jeudi 19 janvier à 14h à Pouilly/Charlieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Le Président:

Compte rendu affiché le :

19 DEC. 2022

Le secrétaire de séance :